AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-6-76214112

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)
ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Bulletin N° 59 — Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région — 22 juin 1976

VIGNE

Oïdium - La protection vis-à-vis de l'Oïdium justifie une nouvelle intervention. Si l'on choisit d'opérer par soufrage, on évitera de travailler pendant les heures chaudes de la journée, afin de limiter les risques de brûlures.

ARBRES FRUITIERS

Tavelures - La protection ne doit être maintenue que dans la mesure où des taches sont effectivement observables.

Tordeuse orientale (pêchers et abricotiers) - En raison de l'hygrométrie exceptionnellement basse que nous connaissons depuis le début de juin, le risque d'activité des papillons est très réduit et, malgré les températures élevées la protection ne s'impose pour l'instant que dans les situations très abritées, où les soirées sont plus humides. Dans les situations plus ou moins exposées au vent, il ne peut être envisagé de ne pas reprendre cette protection avant le 29 juin, ou même plus tard encore si le régime de vents secs a persisté après le 18.

Carpocapse (pommes, poires et noix) - Maintenir la protection dans toutes les régions déjà concernées.
Etendre le premier traitement avant le 28 juin aux régions suivantes :

(42) : 6 - 7 - 10 - 13 - 28 - (69) : 6 - 28 - 30 - 32 - 34 -
(01) : 45 - 50 - (74) : 60 - 64 - 66 - 70 - 72 -
(73) : 83 - 91 - (38) : 106 - 114 - 118 - 120 - (26) : néants -
(07) : 148.

Psylles - Ces ravageurs sont observés en abondance dans certains vergers de poiriers. En cas de nécessité, on peut réaliser un traitement insecticide avec l'un des produits suivants :

azinphos méthyl : 40 gr de m.a/hl
monocrotophos : 30 gr de m.a/hl
phos met : 50 gr de m.a/hl
vamidothion : 50 gr de m.a/hl
association parathion + phosalone : 30 gr + 39 gr de m.a/hl
méthidathion : 30 gr de m.a/hl.

Il est important de bien mouiller.

INFORMATIONS MARAICHERES

La sécheresse est défavorable à l'évolution de la plupart des maladies cryptogamiques ; mais les arrosages créent un milieu artificiel favorable à leur évolution. On considère que les produits antiparasitaires sont éliminés après une chute régulière de 20 mm d'eau soit par une pluie ou par un arrosage. Le maraicher doit renouveler les traitements antiparasitaires en tenant compte de ce facteur, il faut poursuivre la protection des cultures suivantes :

Celeri	contre la	Septoriose
Choux	" "	Cecidomyie
Cucurbitacées	" "	l'Antracnose et la Cladosporiose
Haricot	" "	l'Antracnose
Laitues	" "	le Botrytis, le Mildiou, le Selerotinia
Légumes divers :		Oïdium, Pucerons, Acariens.

..../...

P. 239

Celeri -

Septoriose - Les périodes critiques se situent après le repiquage pendant la formation des "branches" et des "raves" lorsque les conditions hygrométriques sont favorables (pluies ou arrosages). Plusieurs traitements se révèlent donc nécessaires (tous les 8 - 10 jours) en particulier lorsque les plants ont : 1° - 15 cm environ, 2° - 40 cm de haut - 3° - lorsque les souches sont complètement développées.

- Le persil est également sensible à cette maladie. Les fongicides conseillés dans le bulletin N° 52 du 13 avril restent valables.

Desherbage - Après le repiquage et la reprise des herbicides suivants peuvent-être utilisés :

chloroxuron (3 kg 500/ha), chloprophame (2 kg 400/ha), monalide (4 kg/ha), prométryne (1 kg/ha).

Choux et crucifères -

Surveiller Pièride et Tenthrède. Contre les chenilles de pièride on peut utiliser les insecticides à base de : malathion, parathion, phosalone, trichlorfon ou le bacillus thuringiensis. Ce dernier est inefficace sur les larves de tenthrède.

Desherbage - La desmetryne (375 gr/ha) peut être utilisée en post levée ou sur plant repiqués au stade 3 à 4 feuilles des choux pommés, des choux à choucroute ; elle est à proscrire sur chou-fleur.

Epinard - Mouches -

Elle cause des dégâts très préjudiciables à cette culture, dès qu'ils sont décelés on peut utiliser l'un des insecticides suivants jusqu'à :

15 jours avant la récolte : acéphate, azinphos, diazinon, diméthoate, lindane, fenthion, formothion, parathions, phosalone,

- 7 jours avant la récolte : mévinphos.

Poireau -

Desherbage - Après la reprise des poireaux repiqués on peut desherber avec l'un des herbicides suivants : chloroxuron, linuron, prométryne, doués d'une bonne remanence, ainsi que les associations linuron + monolinuron, et chloprophame + diuron ; chlorprophame et propachlore sont moins remanents.

GRANDES CULTURES

Pyrale du maïs - Les premiers papillons ont été capturés dans les pièges depuis une quinzaine et les sorties d'adultes en élevage sont notés alors que les pontes deviennent plus nombreuses au sud de Lyon.
En conséquence, les traitements devront être envisagés, dans les régions infestées à partir des dates suivantes :

Vallée du Rhône jusqu'à Lyon à partir du 25 juin.
Plaines de l'Ain et de la Saône à partir du 5 juillet.
Toutes régions à partir du 10 juillet.

Produits à utiliser sous forme de granulés insecticides à 25 kg à l'ha :

chlorpyriphos, phoxime, parathion, fénitrothion, tétrachlorvinphos, et bacillus thuringiensis.

La section Avertissements Agricoles et le technicien chargé des questions maraîchères

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de Circonscription par interim,

P. LATARD.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.